

DELIBERATION PORTANT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES
ETUDIANTES (FSDIE) EN DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 07 MARS 2023,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 et 28 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

PRESENTATION DU PROJET

L'université Clermont Auvergne propose de **consacrer 20 000€ de l'enveloppe du FSDIE projet au financement d'un
appel à projets « développement durable ».**

Cet appel à projets vise à favoriser l'organisation de projets éco-responsables en lien direct avec le développement
durable.

Cet appel à projets concerne des projets entrant dans le cadre du FSDIE projet « développement durable », à savoir
des projets dont 50% ou plus des dépenses numéraires s'inscriront dans au moins l'une des thématiques suivantes :

- Biodiversité et protection de l'environnement (ex : déchets) ;
- Sobriété (ex : recyclage, friperie du sport, ressourcerie : projets qui visent à la réutilisation et/ou à la
réparation) ;
- Mobilité douce (évènement) ;
- Projets environnementaux partagés (ex : culture, jardin).

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Aurélie GOUSSET, Vice-présidente transition écologique et sociétale ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

**de consacrer 20 000€ de l'enveloppe du FSDIE projet au financement d'un appel à projets « développement
durable ».**

Membres en exercice : 43

Votes : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président

Mathias BERNARD